

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-un juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques RESSE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13/07/2026

Présents : M. RESSE Jean-Jacques, Mme TERRIEN Dominique, M. GRELAUD Jean Frédéric, Mme VIALE Anne Marie, Mme MERCANTE Céline, M. Cédric MAUCLAIR, Mme GAÏOTTO Elsa, M. DOLE Franck et M. MOULINIER Gérard.

Absents excusés : Mme ABÉLARD Gaëlle, M. Fabrice LOUIS

Secrétaire de séance : Madame Anne Marie VIALE assistée de la secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

I - Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2026

II - Délibération signature convention instruction autorisation d'urbanisme avec la commune de Gours

- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

I – Le procès-verbal de la séance du 22/05/2026 est approuvé sans observation à l'unanimité.

II - Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND ET LA COMMUNE DE GOURS : « Modalités pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la Commune de Gours par la Commune de Saint Sauveur de Puynormand »

Monsieur le Maire expose que suite à l'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014, la DDTM n'assure plus depuis 1^{er} juillet 2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme. La Commune a décidé d'instruire ses actes d'urbanisme en interne. La Commune de Gours a souhaité que la Commune de Saint Sauveur instruisse ses actes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Compte tenu que la commune de Gours souhaite continuer de confier l'instruction des actes d'urbanisme à la commune de Saint Sauveur de Puynormand, il convient donc de renouveler la convention qui définit les modalités d'exercice de l'instruction.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la Commune de Gours par la Commune de Saint Sauveur de Puynormand.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- **Manifestation du 18 juillet 2026 :**

Monsieur le Maire rappelle que la facture de 600 € relative à la sonorisation sera prise en charge à hauteur de 300 € par la commune. Les 300 € restants seront financés par les trois associations organisatrices.

Compte tenu de la canicule, le feu d'artifice est reporté à une date qui reste à définir.

- **CALI :**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de lancement d'un groupe de travail sur la protection de la petite enfance, organisée par La Cali, se tiendra le jeudi 6 août de 14 h à 16 h.

Madame Céline MERCANTE ne pourra pas y assister. Monsieur le Maire y représentera la commune.

- **Projet Halle :**

Monsieur le Maire informe que les subventions attribuées au projet de halle sont désormais connues :

- 62 500 € au titre de la DETR ;
- 74 346 € au titre de La Cali.

Monsieur BROICHOT, maître d'œuvre, a été contacté par téléphone et par courriel afin de fixer une réunion de travail destinée à présenter le projet aux nouveaux élus. À cette occasion, les devis relatifs à l'étude de sol devront être examinés.

Monsieur Gérard MOULINIER précise que la halle ne nécessitera pas de fondations importantes et qu'il conviendra donc de vérifier la pertinence du coût de l'étude de sol.

- **Défense incendie**

Monsieur le Maire informe que la défense incendie de la commune est insuffisante. Il rappelle avoir évoqué ce sujet avec le capitaine DEBLADIS, du centre d'incendie et de secours de Coutras. Un travail devra être engagé afin de déterminer les secteurs prioritaires ainsi que les dispositifs de défense incendie à mettre en place.

- **Bulletin Municipal :**

Madame Elsa GAÏOTTO demande si un bulletin municipal est prévu et quels thèmes pourraient y être abordés afin de pouvoir commencer sa préparation.

Monsieur le Maire confirme qu'un bulletin sera réalisé. Les sujets envisagés sont notamment la kermesse, la fête du village et les principaux événements communaux.

Madame Céline MERCANTE indique que, dans certaines communes, une manifestation de type « plantation de mai » est organisée à la suite des élections municipales afin de permettre aux élus de se présenter à la population. Sur la commune il n'y a rien eu mais c'est peut-être un peu tard maintenant.

Madame Elsa GAÏOTTO propose qu'un temps d'échange avec les administrés puisse être envisagé. Elle demande également quels éléments elle peut publier sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire répond que les informations publiées sur le site de la commune peuvent être reprises ainsi que toutes informations officielles comme les arrêtés préfectoraux.

- **ECOLE :**

Monsieur Franck DOLE informe que le SIRP Petit-Palais–Saint-Sauveur s'est réuni et a renouvelé, pour une durée de trois ans, le marché conclu avec la société Albert Restauration. Le cahier des charges prévoit notamment la prise en compte des repas spécifiques (PAI, repas sans porc, etc.).

Madame Pauline LAFON a quitté l'école de Saint Sauveur et sera remplacée, à la rentrée, par une nouvelle institutrice.

- **Autres points :**

- Monsieur Fabrice LOUIS a adressé un courriel demandant la mise en place d'un flochage sur les véhicules de la commune.
- Monsieur le Maire indique qu'aucune obligation ne s'impose en la matière et qu'il n'est pas envisagé de mettre en œuvre cette proposition.
- Pendant les congés d'Éric, Monsieur Claude MICOINE assurera l'arrosage des fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 00

Le Secrétaire,



VIALE Anne Marie

Le Maire,



Jean-Jacques RESSE

